

## ABONNEMENT.

<b>Saumur :</b>	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
<b>Poste :</b>	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Septembre 1873.

## Chronique générale.

Le *Times* rend compte de la visite faite au comte de Chambord par MM. de Sugny et Duvigneau.

D'après la feuille anglaise, les délégués auraient exposé au comte de Chambord la situation et auraient appelé son attention sur la question religieuse, sur la constitution et sur le drapeau.

Relativement à la constitution, il aurait répondu que sans aller jusqu'à octroyer une charte, il pensait que la charte de 1814 modifiée et débattue avec l'Assemblée, pourrait donner pleine satisfaction ; mais il aurait ajouté cependant que sur certaines questions, telles que le suffrage universel et la décentralisation, il avait des idées qu'il abandonnerait difficilement.

Relativement au drapeau, les délégués espéraient un arrangement, car le comte de Chambord aurait déclaré que c'était à cette Assemblée et non à une autre qu'il appartenait de faire la monarchie ; et les délégués ayant répondu :

« Mais cette Assemblée ne fera jamais la monarchie qu'avec le drapeau tricolore, » le comte de Chambord aurait répliqué : « Je le sais. »

On croit que le comte de Chambord publiera un manifeste avant la rentrée.

HAVAS.

Le faux et le vrai sont probablement fort entremêlés. Il faut accepter ce récit sous toutes réserves.

\* \*

## L'ÉTAT DE SIÈGE ET L'ÉTAT DE GUERRE.

Jusqu'à ce jour, on n'était pas définitivement fixé sur les départements soumis au régime de l'état de siège.

Aux termes d'une note publiée par un grand nombre de journaux, comme émanant du ministère de la guerre, il résulte que notre département, lui aussi, est soumis à l'autorité militaire depuis le mois d'octobre 1870.

Voici, du reste, la liste de tous les départements en état de siège avec l'indication exacte du jour où des pouvoirs extraordinaires ont été conférés aux généraux commandant les subdivisions.

Aisne, 23 août 1870.  
Ardennes, 13 août 1870.  
Aube, 17 août 1870.  
Bas-Rhin, 19 juillet 1870.  
Cher, 1<sup>er</sup> octobre 1870.  
Doubs, 5 octobre 1870.  
Côte-d'Or, 17 août 1870.  
Eure, 13 septembre 1870.  
Eure-et-Loire, 15 septembre 1870.  
Haute-Marne, 13 août 1870.  
Haut-Rhin, 19 juillet 1870.  
Haute-Saône, 11 août 1870.  
Jura, 15 octobre 1870.  
Indre-et-Loire, 1<sup>er</sup> octobre 1870.  
Loiret, 15 septembre 1870.  
Loir-et-Cher, 1<sup>er</sup> octobre 1870.  
Marne, 13 août 1870.  
Meurthe, 6 août 1870.  
Meuse, 6 août 1870.  
Moselle, 19 juillet 1870.

Oise, 24 août 1870.  
Orne, 19 septembre 1870.  
Pas-de-Calais, 9 septembre 1870.  
Saône-et-Loire, 21 octobre 1870.  
Sarthe, 1<sup>er</sup> octobre 1870.  
Seine, 30 août 1870.  
Seine-et-Marne, 24 août 1870.  
Seine-Inférieure, 13 septembre 1870.  
Seine-et-Oise, 5 septembre 1870.  
Somme, 26 août 1870.  
Vosges, 6 août 1870.  
Yonne, 22 août 1870.  
Ain, 29 octobre 1870.  
Allier, 28 novembre 1870.  
Creuse, 12 janvier 1871.  
Calvados, 1<sup>er</sup> octobre 1870.  
Deux-Sèvres, 17 décembre 1870.  
Haute-Vienne, 12 janvier 1871.  
Ille-et-Vilaine, 12 janvier 1871.  
Indre, 10 octobre 1870.  
Isère, 31 janvier 1871.  
Loire-Inférieure, 12 janvier 1871.  
Loire, 1<sup>er</sup> décembre 1870.  
Maine-et-Loire, 18 octobre 1870.  
Manche, 12 janvier 1871.  
Mayenne, 22 octobre 1870.  
Nièvre, 10 octobre 1870.  
Nord, 26 août 1870.  
Rhône, 28 novembre 1870.  
Vendée, 12 janvier 1871.  
Vienne, 17 décembre 1870.

Nous croyons que dans notre département personne ne se doutait que nous fusions en état de siège.

Mais les indications qui précèdent ne résolvent pas la question en litige ; l'état de guerre n'est pas, en effet, la même chose que l'état de siège, et il est difficile, aujourd'hui que le territoire se trouve complètement évacué, de maintenir l'état de guerre dans les départements qui y furent soumis lors de l'invasion.

## LE PROCÈS BAZAINE.

*Préliminaires. — Objets de l'accusation et de la défense. — Le 1<sup>er</sup> Conseil de guerre. — Le Prétoire. — Trianon. — Souvenirs de Marie-Antoinette et Maximilien d'Autriche.*

Tout est décidé ; toutes les dispositions relatives à la tenue des audiences et à l'appropriation des locaux affectés aux divers services pour le procès du maréchal Bazaine au grand Trianon, sont prises et approuvées au ministère de la guerre et par les autorités compétentes spécialement intéressées.

L'étude préalable qu'exige une pareille affaire est immense. Elle touche aux détails les plus circonstanciés et aux points les plus ardu de l'art et de la conduite militaires. Dans les faits, disons le mot, dans les discussions techniques qui ne manqueront pas de se faire jour, soit avec l'interrogatoire, soit sur les dépositions, soit dans le réquisitoire ou avec la défense, on verra, on précisera, on appréciera toute la conduite de la campagne après Reischaffen, Wœrth et Freschwiller, les commandements, les ordres, les systèmes, partis de Châlons, de Paris, de Metz, la responsabilité des uns, des autres, de chacun jusque sous Sedan ; les raisons diverses de cet horrible désastre ; les fautes, les manquements de tels ou tels généraux, la possibilité première pour le maréchal Bazaine d'opérer une jonction sur Verdun, celle qu'il aurait eue ensuite d'échapper à l'observation du prince Frédéric-Charles devant Metz et d'arriver à temps

pour réunir une grande partie de ses troupes au maréchal Mac-Mahon, près de Sedan.

Puis une possibilité nouvelle et réitérée que le maréchal Bazaine aurait eue de rompre le cercle de fer qui l'enfermait sous Metz ; — en dernier lieu les questions si compliquées de son action plus ou moins diplomatique avec le quartier-général du prince Frédéric-Charles, la mission mystérieuse de M. Régnier, l'envoi peu expliqué de Bourbaki à Londres, celui du général Boyer à Versailles après une entrevue à Chislehurst, l'inaction forcée ou trop hésitante, trop temporisatrice du maréchal sous les remparts d'une ville que le nombre de ses soldats pouvait seulement affamer et nullement secourir, tandis qu'un acte de beau désespoir aurait peut-être dégagé la place et ses troupes sans faire périr plus d'hommes que n'en devaient enlever la mauvaise nourriture, un habillement insuffisant, un campement humide, les privations de toutes sortes et les maladies qui en sont la suite !

Cet aperçu bien succinct des bases de l'accusation, qui laissent voir en même temps les moyens de la défense, suffit amplement à indiquer combien il faut d'attention patiente et soutenue pour se faire une opinion raisonnée et positive au milieu d'une telle confusion de documents et de détails.

Les 272 dépositions retenues par l'accusation, sans compter les 400 à 450 que la défense croira devoir garder sur les 461 témoins qui ont été entendus, forment un chiffre de 1,004 pièces.

Les pièces justificatives ne vont pas à moins de 3,000. Ce sont environ 4,000 documents dont copie a été délivrée à l'accusé et dont l'accusation a dû au moins garder un double. C'est répéter en même temps combien le président, et surtout le commissaire du gouvernement et le greffier du 1<sup>er</sup> conseil de guerre devaient avoir besoin de tranquillité pour leurs études.

Quinze mois se sont écoulés déjà depuis que le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier et est détenu à l'avenue de Picardie à Versailles. Quelle leçon, quelle rude et longue prévention ! et les débats eux-mêmes ! quelle que soit l'issue de ce terrible procès que l'accusé d'aujourd'hui a engagé lui-même et qu'il dépendait peut-être de lui d'éviter, s'il eût écouté bien des conseils qui lui demandaient de se taire, de se faire oublier tout au moins !

Désormais l'affaire suivra son cours ; tout le monde aura des juges, et sans compter les griefs qui lui seront imputés à l'égard de sa capitulation proprement dite de Metz, le maréchal aura principalement à se justifier sur la capitulation en rase campagne des troupes confiées à son commandement.

A cet égard, la charge principale énoncée par le rapport, dit-on, ne comprend pas moins de trente-huit chefs d'accusation résultant de trente-huit faits distincts, tombant tous plus ou moins sous le coup des articles 209 et 210 du Code de justice militaire. L'article relatif à la capitulation des places fortes est l'art. 209. L'article concernant la capitulation des troupes en rase campagne est l'article 210. Voici le texte de ces deux articles :

« Art. 209. — Est puni de mort avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement, après avis du conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il

disposait et sans avoir fait tout ce que prescrivait le devoir et l'honneur.

» Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe qui capitule en rase campagne est puni : 1<sup>o</sup> de la peine de mort avec dégradation militaire, si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que prescrivait le devoir et l'honneur ; 2<sup>o</sup> de la destitution dans tous les autres cas. »

L'élasticité des termes de ces deux articles et surtout du second est aussi grande que la conclusion en est terrible pour le sort et l'honneur de la personne que ces deux articles visent dans leurs doubles conséquences.

C'est dire quelles réserves tous doivent garder désormais et combien, malgré toutes les informations que nous pouvons avoir, nous sommes tenus nous-mêmes à la plus sévère circonspection devant la justice saisie et le public qui sera, lui aussi, prochainement juge des débats.

## LE DOCTEUR NÉLATON.

La science vient de faire coup sur coup deux pertes cruelles. Hier, c'était la mort de M. Coste, l'éminent pisciculteur ; aujourd'hui, on annonce la mort du docteur Nélaton.

Coincidence singulière, ces deux hommes, nés la même année à un mois de distance, épris tous deux, à des points de vue divers, de l'étude des sciences naturelles, viennent de mourir presque en même temps !

Mais si la mort de M. Coste a été un coup imprévu, il n'en a pas été de même de celle du docteur. Depuis près de trois mois déjà M. Nélaton était malade, et, malgré les bulletins qui parlaient ces jours derniers d'un mieux factice, le savant confrère qui le soignait, le docteur Moutard-Martin, ne conservait aucun espoir.

Auguste Nélaton était fils d'un capitaine de la garde impériale, mort à Waterloo. A dix ans, il entra au collège, où il fit de brillantes études. Ses goûts se portant surtout vers les sciences physiques et naturelles, il résolut, malgré la fortune personnelle que lui avait laissée sa mère, de se vouer à la médecine.

A vingt-trois ans, il prit ses premières inscriptions, et bien qu'on fût en 1830, à cette époque d'effervescence politique et littéraire, il passa calme au milieu du tourbillon sans s'y laisser entraîner. Tandis que ses compagnons *manifestaient*, lui, enfermé dans une mansarde de la rue de l'Ancienne-Comédie, passait au travail ses journées et ses nuits entières, ne s'interrompant que pour aller prendre dans un restaurant voisin un frugal repas.

C'est à cette époque que le jeune Nélaton se servit de la fameuse *planche* dont on a tant parlé depuis.

A l'approche des examens, il lui arriva un soir, vaincu par la fatigue, de s'endormir sur sa chaise et de ne se réveiller que fort tard dans la matinée du lendemain. Il résolut de parer à cet inconvénient, et, pour cela, installa sur deux dossiers de chaises une grande planche sur laquelle, la nuit venue, il s'étendait pour étudier.

Sur un lit aussi dur, le sommeil était rebelle. Il arrivait cependant un moment où les paupières de l'étudiant s'appesantissaient. Mais alors, la planche chavirait, et il tombait. Naturellement, la secousse le ré-



veillait, et il en avait pour un bon laps de temps avant de s'endormir de nouveau.

\*\*

Avec une pareille ténacité, le jeune étudiant était certain de passer de brillants examens. Dupuytren, dont la renommée était alors à son apogée et qui, lui-même, était un rude travailleur, le prit en affection, et entre tous ses élèves fit de Nélaton son interne de prédilection. Reçu docteur en décembre 1836, il épousa une jeune fille qui lui donna une brillante fortune. Agrégé, chirurgien des hôpitaux, professeur de clinique chirurgicale, il était à quarante ans une de nos sommités médicales. Ses élèves, au nombre desquels il faut compter M. Dolbeau, se souviennent de la façon simple, claire, exempte de tout pédantisme dont il faisait ses cours.

En 1856, M. Nélaton fut élu membre de l'Académie de médecine, section de la pathologie chirurgicale. Chevalier de la Légion-d'Honneur en 1847, il fut promu officier en 1856, et nommé commandeur le 24 janvier 1863, comme membre du jury international de la seconde exposition de Londres. Il fut créé enfin grand officier et sénateur en 1868.

\*\*

Deux circonstances surtout ont attiré l'attention du public sur le docteur Nélaton ; l'extraction de la balle de Garibaldi et la guérison du prince impérial.

Garibaldi, blessé au pied, avait appelé auprès de lui, à la Spezzia, des médecins de tous les pays. Le docteur anglais Patridge, le russe Périgoff, les italiens Ripari, Albanesse, Cypriani, affirmaient que la balle n'était pas restée dans la blessure, et que des esquilles seules s'opposaient à la guérison. Le docteur Nélaton fut appelé à son tour. Voici la relation de son examen :

« A l'aide d'un stylet j'explorai la plaie. Arrivé à une profondeur de deux centimètres et demi, je trouvai un corps résistant, dur, rendant à la percussion un bruit sourd très-différent de celui qui résulte du contact avec le tissu compacte névrosé.

« C'était évidemment une balle. Je le déclarai au général et lui offris de m'en assurer par lui-même. A cet effet, je lui donnai un stylet muni à son extrémité d'un morceau de porcelaine à surface rugueuse. Le général l'introduisit lui-même dans la plaie... quand il le retira, le morceau de porcelaine n'était plus blanc, mais noirâtre à l'aspect métallique. Plus de doute, la balle était là ! »

Malgré cette expérience concluante, les médecins persistèrent dans leur dire. Mais le blessé était convaincu, et, le lendemain, Nélaton retirait la balle en leur présence.

\*\*

En 1867, Nélaton guérit le prince impérial d'une tumeur à la cuisse qui mettait ses jours en danger.

M. Nélaton a inventé un grand nombre de systèmes nouveaux, qui tous se distinguent par leur simplicité. On vient de voir de quel instrument il se servait pour sonder la plaie de Garibaldi. C'est lui qui aux liqueurs sédatives ou astringentes dont on lavait autrefois les plaies faites au bistouri, substitua l'eau fraîche, que tous ses collègues adoptèrent depuis.

Le docteur Nélaton est mort dimanche matin à neuf heures et demie. Sa mort a été celle d'un chrétien. Jehan VALTER.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Concours du 14 septembre 1873.

Cette année, c'est à Montreuil-Bellay que le Comice agricole de notre arrondissement a tenu son concours. Tous les agriculteurs du pays, tous les hommes qui portent intérêt à cette branche si attrayante de notre industrie ont été convoqués et ont répondu à l'appel qui leur avait été fait.

Les concurrents se sont présentés en grand nombre pour le labour, et la lutte a été des plus vives. En raison de la sécheresse, ce travail présentait de sérieuses difficultés ; aussi, ce n'est pas sans applaudissements chaleureux que les vainqueurs ont été proclamés par M. le président du bureau.

Voici dans quel ordre de mérite les lauréats ont obtenu des primes :

- 1<sup>er</sup>, M. Lecointre, René, de Brigné ;
- 2<sup>e</sup>, M. Bias, Jean, de Montreuil ;
- 3<sup>e</sup>, M. Chauveau, Louis, de Méron ;
- 4<sup>e</sup>, M. Tortu, domestique chez M. Tessier, de Montreuil ;
- 5<sup>e</sup>, M. Bonnet, de Méron.

Dix-sept autres laboureurs ont reçu des gratifications pour leurs travaux fort méritants, quoique non dignes des premiers prix.

L'exposition des animaux domestiques ne comprenait pas moins de cent têtes de l'espèce chevaline et de l'espèce bovine. On était loin de s'attendre à un tel chiffre.

### ESPECE CHEVALINE.

L'élève du cheval dans notre pays fait incontestablement des progrès ; on s'y livre avec plus d'ardeur qu'autrefois. Tous les produits présentés étaient fort beaux, et les prix ont été répartis de la manière suivante :

#### Juments poulinières suivies d'un poulain.

La première prime a été partagée entre M. Godbert, propriétaire à Brossay, et M. Stears, propriétaire à Saumur.

- 2<sup>e</sup> Prime, M. le V<sup>e</sup> Ch. de Caqueray, propriétaire à Montreuil-Bellay ;
- 3<sup>e</sup> — M. Cornilleau, Pierre, de Vivy ;
- 4<sup>e</sup> — M. Oudry, Joseph, de Méron ;
- 5<sup>e</sup> — M. Chollet, Pierre, de Montreuil.

#### Poulains mâles et femelles d'un an.

- 1<sup>er</sup> Prime, M. Jamain, François, de Saint-Lambert ;
- 2<sup>e</sup> — M. Tessier, Jean, de Brain-sur-Allonnes ;
- 3<sup>e</sup> — M. Russon, de Vivy ;
- 4<sup>e</sup> — M. Vaucelle, de Vivy ;
- 5<sup>e</sup> — M. Cady, Pierre, de Denezé.

#### Poulains mâles et femelles de deux ans.

Aucun sujet n'a été jugé digne de la première prime.

La 2<sup>e</sup> a été accordée à M. Fouqueray, de Vivy ;

La 3<sup>e</sup>, à M. Auguste Girard, de Saint-Lambert-des-Lévées ;

La 4<sup>e</sup>, à M. Bernier, François, d'Épieds.

### ESPECE BOVINE.

#### Primes aux taureaux reproducteurs âgés d'un an au moins.

- 1<sup>er</sup> Prime, M. Touret, Paul, de Martigné-Briand ;
- 2<sup>e</sup> — M. le V<sup>e</sup> de Caqueray, de Montreuil ;
- 3<sup>e</sup> — M. Courant, Mathurin, de Denezé ;
- 4<sup>e</sup> — M. Vinçonneau, de Saint-Georges-Châtelaion ;
- 5<sup>e</sup> — M. Léger, de Meigné ;
- 6<sup>e</sup> — M. Frouin, Isidore, de Martigné-Briand.

#### Primes aux vaches laitières.

- 1<sup>er</sup> Prime, M. Percher, Pierre, de Soulangier ;
- 2<sup>e</sup> — M. Stears, propriétaire, à Saumur ;
- 3<sup>e</sup> — M. Richard, Louis, de Montilliers ;
- 4<sup>e</sup> — M. Lemoine, Louis, de Cizay ;
- 5<sup>e</sup> — M. le V<sup>e</sup> de Caqueray, de Montreuil-Bellay.

Primes aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau.

- 1<sup>er</sup> Prime, M. Chanlouineau, de Saint-Georges-Châtelaion ;
- 2<sup>e</sup> — M. Guitton, Jean, de Doué ;
- 3<sup>e</sup> — M. Duperray, de Distré ;
- 4<sup>e</sup> — M. Rottier, Jean, de Saint-Georges-Châtelaion ;
- 5<sup>e</sup> — M. Raisin-Soyer, de Montreuil-Bellay ;
- 6<sup>e</sup> — M. Gauron, Louis, de Montreuil.

Le jury a proclamé le nom de M. Moriceau, de Louresse, qui a exposé six veaux magnifiques de race Durham pure, lesquels n'ont pu être primés, n'étant pas dans les conditions d'âge désignées au programme.

Les sujets de la race porcine ont complètement fait défaut.

Pour la race ovine, M. Dreux, du Puy-Notre-Dame, a obtenu le prix pour son bélier et ses quatre brebis.

Et M. le vicomte de Caqueray a reçu la seconde prime pour son jeune bélier, de race Disley.

Cette exposition n'a pas été le seul côté attrayant de cette journée. Le rapport sur les exploitations les mieux dirigées des cantons de Saumur-sud et de Montreuil était

attendu avec impatience. C'est là, en effet, que l'on peut constater les progrès de l'agriculture dans une région. Il est tenu compte de toutes les circonstances : de l'étendue des exploitations, de la quantité de bétail élevé sur ce terrain et de l'outillage agricole.

Sous tous ces rapports, M. Ecot, Adolphe, qui exploite la ferme de la Dive, commune de Méron, a remporté le premier prix.

C'est à cet habile agriculteur que l'on doit l'introduction dans le canton de Montreuil des instruments aratoires les plus perfectionnés : machine à moissonner faisant la javelle, système Samesson ; machine à faucher, système Wood ; râteau à cheval, système Gasnault, de Thouars.

La deuxième prime a été remportée par M. Gaudicheau, Pierre, fermier à Rimodan, commune de Saint-Just-sur-Dive, qui exploite avec une véritable intelligence 66 hectares de terrain.

La culture de la vigne est l'objet constant des soins du Comice agricole, et l'attention du jury s'est portée tout particulièrement sur cette culture.

Le travail à la charrue prend décidément, dans notre région, de plus en plus d'extension, et des hommes intelligents en tirent le meilleur parti.

En tête de ces vigneronnés émérites, le Comice a proclamé :

1<sup>er</sup> M. Rocher, Joseph, vigneron à Chaintrès, chez M. de Fontenaille. Rocher cultive 43 hectares de vignes et a été jugé digne de la première médaille.

2<sup>e</sup> MM. Goupil frères, propriétaires au Vaudelnay-Rillé, qui exploitent 40 hectares de vignes.

3<sup>e</sup> M. Borit, Eugène, du Vaudelnay-Rillé, qui entretient en parfait état 7 hectares de vignes.

4<sup>e</sup> M. Coqueret, René, vigneron chez M. de Fontenailles, pour 3 hectares de vignes.

5<sup>e</sup> M. André, Pierre, vigneron à Montreuil, chez M. Morillon, propriétaire.

L'exposition des instruments aratoires pour la culture de la vigne ne présentait pas moins d'intérêt, et, après avoir récompensé le travail, le Comice a voulu primer aussi ceux qui avaient les meilleurs instruments et les présentaient aux regards des amateurs.

MM. Goupil ont reçu la première prime ; M. Borit, Eugène, la seconde ;

M. Paineau, propriétaire à Montreuil, la troisième.

Enfin, M. Reclu, maître charpentier à Montreuil, a également reçu une récompense pour son pressoir perfectionné, système de son invention.

M. le vicomte de Caqueray, qui tient son matériel agricole à la hauteur des derniers perfectionnements, a bien voulu exposer une machine à faucher, système Sprague, qui est appelée à rendre les plus grands services, même à la petite culture. Son tarare perfectionné a également été l'objet de l'examen des hommes compétents, qui se félicitaient d'une si bonne occasion pour apprécier des instruments abrégant de plus en plus la main-d'œuvre, et devenus indispensables pour tous.

D'après ce trop rapide exposé, on peut juger que le concours de Montreuil a été une véritable fête pour tous. Le mauvais temps de la veille avait inspiré des craintes, mais elles se sont dissipées dès le matin, et, sauf une averse qui a donné un peu de mouvement, le ciel s'est montré vraiment favorable aux agriculteurs. Ils se sont présentés en nombre trop considérable pour que le bureau s'en tint aux prix du programme ; ainsi qu'on a pu le voir plus haut, le nombre des primes a dépassé les promesses qui avaient été faites.

Tous les prix ont été décernés par M. le V<sup>e</sup> Ch. de Caqueray, maire de Montreuil, président en l'absence de M. le Sous-Préfet, empêché. Il était assisté des membres du bureau du Comice, M. Du Baut, président, et M. Delage, secrétaire.

La ville de Montreuil n'avait rien négligé pour donner plus d'éclat à cette fête. Les couleurs nationales flottaient de tous côtés, et la musique de Montreuil, formée et dirigée par M. Ernoul, instituteur communal, a exécuté, avec un ensemble et une justesse que beaucoup envieraient, divers morceaux de son répertoire.

Le soir, il y a eu illumination.

La journée s'est terminée par un banquet dans le local de l'École des garçons, où les travaux des élèves étaient exposés, et chaque visiteur n'a eu qu'à louer M. Ernoul des résultats qu'il a pu obtenir.

Au dessert, divers toasts ont été portés : par M. Du Baut, président du Comice, par M. de Caqueray, maire de Montreuil, et par les membres du Comice. La politique a été exclue (à la satisfaction générale), et la fête a conservé jusqu'à la fin le caractère qu'elle avait eu dès le commencement de la journée. Tous les vœux et les souhaits ont été pour l'agriculture, ses progrès et le bonheur de ceux qui se vouent à son amélioration et à son plus grand et plus intelligent développement.

### LES FÊTES D'ANGERS.

Nous empruntons au compte-rendu des fêtes d'Angers, publié par l'Union de l'Ouest, les lignes concernant la journée de dimanche, qui avait attiré une grande affluence de curieux, non-seulement des environs d'Angers, mais encore de toutes les stations comprises entre Saumur, Le Mans, Nantes et Cholet :

« A 11 heures, la société Sainte-Cécile, d'Angers, est partie de la mairie, escortée par la compagnie des sapeurs-pompiers en grande tenue, musique en tête, pour se rendre auprès de la gare, où les sociétés étaient venues se réunir.

« A midi, défilé général. Toutes les sociétés étaient précédées de leurs bannières, dont la variété des couleurs produisait le plus charmant effet. La population de la ville et les étrangers qui arrivaient en foule formaient la haie, ce qui ajoutait à l'animation et à la beauté du coup-d'œil.

« Le cortège a suivi la rue du Chemin-de-Fer, la place de la Visitation et la ligne des boulevards, jusqu'à la mairie.

« A la mairie, les Sociétés ont été reçues par M. le maire, entouré de la plupart des membres du conseil municipal.

« De là, chaque orphéon ou musique s'est rendu aux endroits désignés pour les concours d'exécution : les orphéons au Grand-Théâtre ; les musiques d'harmonie au Cirque-Théâtre ; partie des fanfares, très-nombreuses, au jardin de la Préfecture, et partie au jardin du Mail. Le public a été admis partout, et s'est porté en masse à ces rendez-vous de l'harmonie vocale ou instrumentale. Malgré cela, une foule de promeneurs n'a pas cessé de circuler sur les boulevards ou de stationner aux abords des théâtres ou des jardins.

« Au Mail, où il n'était pas nécessaire d'être près de l'orchestre pour l'entendre, les amateurs se sont tenus en dehors des grilles du côté des Quinconces et du Grand-Mail. Les bordures des fossés, les bancs, les appuis des grilles, tout ce qui pouvait déceintement servir de siège était occupé. Le coup-d'œil ne laissait pas que d'être pittoresque de ce côté. Nous avons remarqué de braves gens qui semblaient installés là pour un long temps, car ils avaient apporté boire et manger, goûtant en paix, comme chez eux, de fort bon appétit et absolument sans gêne. Le café Vérité regorgeait de monde. Du reste, l'endroit était fort bien choisi, s'il faut tout voir, du moins pour tout entendre pendant le Festival, puisque l'estrade des exécutants était adossée à la grille qui sépare le jardin du Grand-Mail.

« A force de patience et de vigueur, nous avons pu pénétrer dans le théâtre, plein jusqu'au cintre. Les épreuves étaient à moitié du programme. Dans plusieurs groupes, on parlait avec éloge de l'orphéon de Craon. Nous avons entendu Sablé, la Possonnière, Sannois, la Roche-sur-Yon et la chorale de Limoges. Ces deux dernières ont montré une incontestable supériorité ; il est vrai de dire que Sablé et la Possonnière sont plus jeunes.

La séance a fini par les concours entre trois orphéons formant la seconde division : le cercle orphéonique de Limoges, l'orphéon de Tours, et celui de Breiloux. Chacun a dû chanter le chœur imposé et un chœur à son choix. Le chœur imposé était les *Titans* de M. J. Monestier ; musique aisée, gracieuse, avec beaucoup d'effets cherchés. Les trois groupes l'ont interprété de façon à satisfaire les plus exigeants.

« De trois à quatre heures, répétition générale du festival.

« A sept heures, festival au jardin du Mail. Que les assistants aient entendu ou n'aient pas entendu le concert, qui songerait à s'en plaindre, sinon les exécutants. Le jardin seul, illuminé avec profusion, payait avec usure les promeneurs qui, pendant trois heures d'horloge, ont stationné partout où il était possible à un être humain de stationner. En effet, la foule était telle que la circu-



lation était devenue très-difficile, sinon impossible. Du monde de tous côtés et encore du monde.

» Aux alentours de l'estrade où se tenaient les autorités et les exécutants avec leurs bannières, on a entendu. Les chœurs et les morceaux de musique ont été enlevés avec entrain, et vivement applaudis. On a bissé *Alsace et Lorraine*, pas redoublé.

» A neuf heures, embrasement de la fontaine. Le coup d'œil était magique.

» Puis la distribution des médailles.

» Les fêtes étaient terminées à dix heures pour le public. Les directeurs d'orphéons et les chefs de musiques se sont réunis dans une des salles de la mairie, où ils ont offert un punch aux membres du jury.

» Les honneurs de la journée, parmi les orphéons, ont été pour les Limousins. Ils étaient une centaine, qui n'avaient pas craint de faire plus de cent lieues pour venir prendre part aux concours ouverts par la Société Sainte-Cécile. L'Union chorale a obtenu une première médaille d'or pour l'exécution; le Cercle Orphéonique a obtenu deux médailles, or et vermeil.

» Somme toute, belles fêtes et bonne journée.

» Soirée meilleure et plus belle encore. L'illumination a été vraiment bien réussie; les étrangers se montraient émerveillés de ce spectacle féerique, et les Angevins étaient tout fiers de ces éloges mérités. »

Dans la liste des Sociétés musicales qui ont obtenu des prix aux concours d'Angers, nous remarquons les suivantes, qui appartiennent à des localités qui nous environnent :

Pour le concours de lecture à vue, la musique de Thouars, directeur M. Hermann, a obtenu le 1<sup>er</sup> prix *ex aequo* avec celle de La Roche-sur-Yon. Une mention honorable a été décernée à la musique de Beaufort.

La fanfare de Thouarcé, directeur M. Bouchard, a mérité un second prix dans la seconde série.

Pour le concours d'exécution, le prix *ex aequo*, 2<sup>e</sup> section, a été décerné à l'orphéon de Sablé, directeur M. Karren, et à celui de la Possonnière, directeur M. Baumann.

La musique de Doué-la-Fontaine, directeur M. Liausu, a obtenu le second prix de la 3<sup>e</sup> section.

Un prix semblable a été décerné à la musique de Brissac, dans la 2<sup>e</sup> section, qui n'a pas eu de 4<sup>er</sup> prix.

Le 2<sup>e</sup> prix *ex aequo* de la 4<sup>er</sup> section a été obtenu par la musique de Thouars et celle de Beaufort, dirigée par M. Normand.

La fanfare des Rosiers, directeur M. Desvignes, a obtenu le 3<sup>e</sup> prix à l'unanimité dans la 3<sup>e</sup> section, et celle de Sablé le 4<sup>er</sup> prix dans une section inférieure.

#### LA JOURNÉE DE LUNDI A POITIERS.

La journée de lundi s'est passée dans le calme le plus complet. La population de notre ville a repris ses habitudes tranquilles et paisibles. Cependant, vers midi, quand on a su que les individus arrêtés la veille devaient être interrogés au palais de justice, un attroupement assez considérable s'est formé sur la place Saint-Didier, dans l'espoir sans doute d'apercevoir les prisonniers, mais un simple avis du capitaine de gendarmerie et des agents de police a suffi pour faire disperser tout le monde.

Du reste, on ne tarda pas à savoir que, afin sans doute d'éviter toute espèce de prétexte de troubles, il avait été décidé que les interrogatoires auraient lieu à la prison.

Pendant tout l'après-midi, quelques groupes, composés de femmes surtout, n'ont cessé de stationner, jusqu'à près de sept heures du soir, aux abords de la prison, au coin de la rue de la Visitation et dans la rue des Basses-Treilles. C'étaient des parents, des sœurs, des femmes, des amis de ceux qui avaient été arrêtés la veille, et qui venaient pour tâcher d'avoir quelques nouvelles des leurs. La justice s'étant transportée à la prison, on comprend que les nouvelles étaient rares. Une seule personne a été mise en liberté, et nous croyons savoir que trois ou quatre autres ont été relâchées sur parole.

#### La soirée.

Le soir, la retraite a eu lieu comme à l'ordinaire sur la place d'Armes, sur laquelle, à huit heures, on ne comptait pas trois personnes. Vers huit heures et demie, le monde commença à arriver, et l'influence était assez

grande au moment où les tambours arrivèrent.

Les curieux — car il y en aura toujours — en ont été pour leurs frais; aucun incident à signaler, pas le plus petit cri, pas un murmure. L'autorité, du reste, avait pris toutes les précautions pour que l'ordre ne fût pas troublé sur tout le parcours de la retraite.

Devant les trompettes marchaient deux agents de police, à vingt-cinq pas en avant; puis, en arrière, deux autres agents de police se tenant à la même distance, et enfin un détachement de chasseurs à pied, le sabre nu.

Nous avons remarqué, dans la rue des Basses-Treilles, un piquet de chasseurs attendant le sabre au fourreau, en cas d'événement. La mairie avait un poste de quarante hommes.

En arrivant près du quartier, deux individus qui suivaient la retraite ont insulté des officiers; ils ont été immédiatement arrêtés et mis à la disposition de la justice.

Toute la nuit des patrouilles ont parcouru les rues de la ville, dont le calme n'a du reste pas été troublé.

Nous apprenons que le 17<sup>e</sup> régiment de dragons a été désigné pour remplacer à Angers le 11<sup>e</sup> cuirassiers, dont le prochain départ est annoncé.

Le *Journal officiel* annonce que les onze concours régionaux pour l'année 1874 auront lieu dans les départements suivants :

Aisne, Alpes-Maritimes, Indre, Landes, Loire-Inférieure, Lozère, Manche, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Tarn, Yonne.

Les dates de ces concours seront ultérieurement indiquées.

Quant aux villes où ils se tiendront, ce sont les chefs-lieux de préfecture, sauf dans l'Aisne, où le concours aura lieu à Soissons. On parle aussi de Castres pour le concours du Tarn.

Hier matin, on a trouvé pendu, dans sa chambre, le sieur B., marchand à Saumur. On ignore la cause de ce suicide.

#### LES VOLONTAIRES D'UN AN.

##### Ecole d'officiers.

Nous lisons dans le *Temps* :

« On nous apprend que M. le général Ducrot s'occupe beaucoup en ce moment d'une sorte d'institution nouvelle qu'il paraît avoir l'intention de greffer sur celle du volontariat d'un an. C'est une école destinée à former des officiers pour l'armée active et pour l'armée territoriale, et qui serait établie sur les bases suivantes :

» Au bout de six mois de service dans leurs corps respectifs, les volontaires d'un an seraient admis à concourir pour l'école en question. Nous ne savons pas au juste à quelle proportion s'élèverait le chiffre de ces admissions pour le nombre total des volontaires de chaque régiment. Peut-être même le prorata n'est-il pas encore fixé.

» Au bout de six mois d'école, les sujets qui se trouveraient ainsi avoir parfait l'année de service militaire exigé par la loi, seraient libres de rentrer dans leurs foyers ou de rester. Dans le premier cas, ils n'obtiendraient que la position acquise à tous les volontaires, soit une commission de sous-officiers, si toutefois, bien entendu, ils remplissaient les conditions requises. Mais ceux qui consentiraient à passer une année de plus dans ladite école, seraient susceptibles, après examen, de recevoir un brevet d'officier dans l'armée territoriale. Enfin, ceux qui, au bout de cette seconde année, voudraient continuer de servir, le feraient dans un régiment en qualité de sous-officiers et seraient portés de droit au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant dans l'armée active.

» Telle serait, si nos renseignements sont exacts, l'économie de la mesure. Nous disons qu'elle appartient au général Ducrot, parce que la nouvelle nous arrive de son commandement, et nous n'avons pas connaissance qu'il en soit question ailleurs. On ne nous a parlé que de l'école qu'il est sur le point de fonder dans ce but à Bourges. Peut-être n'y a-t-il là qu'un essai que le gouvernement ne veut pas généraliser avant de savoir ce qu'il produira. De toute façon, il est évident, d'après les offres même d'avancement qui sont faites aux sujets, que le ministère de la guerre n'y est pas étranger.

» On nous assure, en outre, qu'à cette innovation s'en joindrait une autre qui constituerait, selon nous, un précédent des plus heureux. L'école dont il s'agit serait ouverte non-seulement aux volontaires d'un an, mais aussi aux sous-officiers les mieux notés, reconnus les plus capables dans leurs corps, et quand ils retourneraient à leurs régiments après avoir satisfait aux examens de sortie, ils jouiraient du privilège que nous avons indiqué plus haut, de figurer immédiatement et de droit au tableau d'avancement. Ce serait là un premier pas vers la réforme que nous avons si souvent réclamée quand nous avons insisté sur la nécessité de réorganiser Saint-Cyr de fond en comble. »

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« M. Robert, armurier à Orléans, présentait au ministère de la guerre, il y a quelques mois, un chassepot transformé dont l'ingénieux mécanisme attirait l'attention du maréchal de Mac-Mahon. Sur le désir exprimé par la commission qui examine à Saint-Thomas-d'Aquin les armes entre lesquelles sera choisi le fusil nouveau de notre infanterie, l'inventeur reprit son œuvre pour l'améliorer.

» Avec la coopération de M. Mavel-Metcalf, M. Robert a réalisé les perfectionnements désirés par la commission.

» Le chassepot que leurs efforts et leurs soins combinés ont transformé offre l'avantage d'un projecteur qui rejette vivement et de lui-même la cartouche métallique. De plus, un armement automatique supprime le chien, et cet armement est garni d'un cran d'arrêt qui permet de disposer l'arme commodément pour la porter au bras. Enfin, la vis de côté qui, dans l'ancien chassepot, servait à arrêter le verrou, est supprimée par les inventeurs : des trois pièces distinctes qui composaient le verrou dans le chassepot primitif, ils forment une seule pièce, qui réunit en elle le percuteur et la tige conductrice; et cette simplification a pour effet de créer une pièce plus résistante, très-mobile, qui s'enlève aisément et sans le secours d'aucun outil.

» Ces résultats importants sont dus à des moyens particuliers de fabrication, que nous n'avons pas à décrire et dont M. Robert et M. Mavel-Metcalf viennent de se garantir la possession par un brevet. Nous souhaitons que la commission de Saint-Thomas-d'Aquin apprécie à leur juste valeur les remarquables inventions de nos deux concitoyens. »

Toutes les chambres de commerce du territoire français vont être appelées à donner leur avis sur l'entreprise projetée de construction d'un tunnel de 35,400 mètres entre la France et l'Angleterre, galerie rattachée par des souterrains de six kilomètres environ sur chaque rivage au réseau des chemins de fer.

#### A BAS LE MANCHOT!

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« A bas le manchot ! » Tel était le cri dont ces braves radicaux poitevins entrecoupaient, ces jours derniers, les couplets de la *Marseillaise*. Le « manchot », c'est le général de Grammont, qui a perdu son bras à Gravelotte.

» Si, au lieu d'avoir gagné ses grades suivant les lois de la hiérarchie, et d'avoir noblement couronné sa carrière par une glorieuse blessure, le général était sorti d'une officine démagogique ou d'une boutique d'apothicaire; s'il s'était signalé, non point contre les Prussiens, mais contre les jésuites et contre les moines, il aurait encore ses deux bras et ne récolterait pas les injures de tous les communards.

» Mais tout le monde ne peut pas être un pharmacien comme M. Bordone, un pion comme M. Lissagaray; M. de Grammont se contente d'être un soldat. Il a droit au mépris de cette clique, et nous l'en félicitons de tout notre cœur.

» Néanmoins, il a dû lui paraître cruel de s'entendre reprocher, fût-ce par de pareilles bouches, une mutilation plus glorieuse assurément que les rhumes de cerveau récoltés par M. Gambetta dans ses courses vagabondes, au temps où fleurissait Pipe-en-Bois, où Challemel-Lacour décréétait, et où Jules Favre pleurnichait. C'est en effet un spectacle navrant, et nul ne peut assister impassible à pareille débauche d'insultes.

» Cette promenade patriotique avait lieu, sans doute, à l'occasion de la libération du territoire. Le moment était bien choisi pour outrager l'une des victimes de nos premiers revers, et Poitiers, où d'ordinaire on entend croître l'herbe entre les pavés, a merveilleusement saisi l'occasion de faire du tapage.

» On n'apprendra point, sans intérêt, qu'un certain nombre de nos brailleurs vont rendre, à qui de droit, compte de leur belle et généreuse attitude. Malheureusement, on a toujours au service des coquins des trésors d'indulgence et d'amabilité.

» Au train dont vont les choses, après les scandaleux acquittements dont nous sommes témoins presque chaque jour, nous n'osons affirmer que les conceptions des plus hardis vaudevillistes ne se réaliseront pas, et que nous n'entendrons point, dans un avenir plus ou moins rapproché, le président d'un tribunal ou d'un jury quelconque, s'adressant à l'accusé après le prononcé du jugement, lui dire d'un ton pénétré :

« Monsieur, la condamnation qui vous frappe me désole. Permettez-moi de vous offrir la main de ma fille aînée. »

» L'affaire de Poitiers se terminera donc comme se terminent toutes les affaires de cette espèce. Les témoins viendront déclarer que les citoyens inculpés sont des agneaux bélants, d'excellents pères de famille, des ouvriers modèles. Et si le tribunal ne les renvoie pas au bercail, s'il hésite à les rendre à leurs foyers et à leur travail, les journaux soi-disant amis du peuple en feront des martyrs.

» Nous sommes ainsi faits; nous ne changerons point. Que M. le général de Grammont perde son bras sur un champ de bataille, messieurs de la démocratie ayant fait de leur mieux pour éviter pareille aventure, s'en soucient comme de leur première chemise. Mais que le citoyen Fripouillard et ses amis, pour avoir injurié lâchement un honnête homme, un brave soldat, et semé le trouble dans une cité paisible, se voient pendant quelques jours exposés à perdre la liberté dont ils font un si noble usage, ah! mes frères, mouillons beaucoup de mouchoirs et noircissons beaucoup de papier; voilà des victimes intéressantes, des martyrs de la réaction!

» Vive la République! — *Emile Rifaud.* »

#### CHEMIN DE FER DE POITIERS-SAUMUR.

Les actionnaires sont invités à verser le 4<sup>e</sup> quart de leurs actions au plus tard le 28 septembre.

LECOY.

La rentrée des classes à l'Institution Saint-Louis aura lieu le lundi 6 octobre.

La rentrée du pensionnat des Dames de Saint-André aura lieu le même jour.

Le pensionnat des Dames de Saint-André, situé rue des Payens, 22, et place du Petit-Thouars, reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

L'établissement est très-favorablement disposé avec de beaux jardins.

#### Bulletin commercial et agricole.

##### PRIX DES FARINES.

Paris, 22 septembre.

Depuis samedi, il y a eu sur les farines supérieures une hausse de 73 cent., équivalente à la baisse qui avait eu lieu de vendredi à samedi. La hausse et la baisse alternent ainsi avec la régularité la plus parfaite, et la situation reste la même. Le cours de samedi était de 55 fr. 06; celui d'aujourd'hui est de 55 fr. 79.

Arrivages : 791 qx 28 kil.

Existences à ce jour : 6,778 qx 94 kil.

Ventes : 258 qx 84 kil.

Le cours des farines huit marques est aujourd'hui de 87 fr. 25 c. par 157 kil. C'est exactement le même cours que celui de samedi.

Voici quel a été le prix moyen du blé, par quintal métrique, pendant la dernière semaine, dans les neuf régions agricoles de la France :

Nord-Ouest, 35.74; Nord, 37.64; Nord-Est, 39.32; Ouest, 35.15; Centre, 35.73; Est, 36.23; Sud-Ouest, 34.46; Sud, 34.46; Sud-Est, 33.28.

Il en résulte pour toute la France un prix moyen de 35.74, et une baisse de 10 c. sur le prix moyen de la semaine précédente.



Le prix des blés de semence variait samedi, à la halle de Paris, entre 42 et 46 fr. l'hectolitre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 32<sup>e</sup> fascicule, E à ECR est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N<sup>o</sup> 4595. — 20 septembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Évacuation de Verdun ; Souvenirs de captivité ; — Notes sur l'Irlande ; — Nuka-Hiva ; — Types chinois. — Curieux problème. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. de Cherville (fin). — Bulletin bibliographique. — La libération du territoire.

Gravures : L'évacuation : le dernier corps d'occupation allemand sortant de Verdun ; Verdun. — Scènes de l'évacuation de Verdun. — Souvenirs de la captivité : l'exécution. — Types et physionomies d'Irlande :

mourtre d'un landlord par son tenancier.

— Nuka-Hiva : la vallée des Taïons ; — Profil nuka-hivien ; — L'arbre de la reine ; — Main de la reine Vackehu ; — La vallée des Taïons. — Musiciens chinois ; — Joueurs de dames. — Échecs. — Rébus.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

**LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE**

4 belles brochures, grand in-8<sup>o</sup> de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8<sup>o</sup> de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10 »

**ON S'ABONNE :**

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir ;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse ;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

Sous ce titre collectif : LE PROCÈS DES CÉSARS, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8<sup>o</sup>, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

- Auguste, sa famille et ses amis (4<sup>e</sup> édition) ;
- Le Sang de Germanicus (3<sup>e</sup> édition) ;
- Tibère et l'héritage d'Auguste (3<sup>e</sup> édition) ;
- Titus et sa dynastie (2<sup>e</sup> édition).

LE PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'im-

mense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

**AVIS IMPORTANT**

Concernant les personnes atteintes de

**TUMEURS.**

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris : Adénites (Ecrouelles), Adénomes du sein, Cancers, Squirrhés et Eucéphaloides du sein, Cancroïdes, Engorgements lacteux, Hémorrhoides, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE 1873.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 07	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	81 80	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	442 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.	387 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	403 75	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	792 50	»	3 75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	92 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
libéré.	91 80	»	»	Est, jouissance nov.	510	»	»	Orléans.	275 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 50	1 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	97 50	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée.	273 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	405	»	»	Midi, jouissance juillet.	196 25	»	1 25	Est.	270	»	»
1865, 4 %.	437 50	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	1015	»	2 50	Nord.	279	»	»
1869, 3 % t. payé.	287 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	840	»	2 50	Ouest.	270 50	»	»
1871, 3 % t. payé.	254	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	Midi.	273 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4250	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	257 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	537 50	1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	707 50	2 50	»	Vendée.	241	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»								

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Neuillé.

**VENTE PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, d'UN MORCEAU DE VIGNE**

Situé aux Louverres, en la commune d'Allonnes, appartenant au sieur Auger et à ses enfants mineurs.

L'adjudication aura lieu le dimanche douze octobre mil huit cent soixante-treize, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Neuillé.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du cinq avril mil huit cent soixante-treize, enregistré, et d'une délibération prise par le conseil de famille des enfants Auger, du onze janvier mil huit cent soixante-treize, prise sous la présidence du suppléant de M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur.

A la requête de Henri Auger, cantonnier, demeurant au Pont-Fouchar, commune de Bagueux, agissant en son nom personnel et comme tuteur légal de ses trois enfants mineurs, Henri, Louise et Joséphine Auger, nés de son mariage avec feu Louise Gaufréteau, sa femme, décédée, ledit Auger ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

En présence de Louis Gaufréteau, cultivateur, demeurant aux Landes, commune d'Allonnes, en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Auger.

**DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.** Une vigne, située aux Louverres, commune d'Allonnes, canton nord-est et arrondissement de Saumur, d'une contenance de cinquante-cinq ares, joignant au midi l'ennaire, au couchant Vennevier, au levant la

venue Ory, mise à prix à huit cents francs, ci..... 800 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements et prendre communication du cahier des charges, à M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Neuillé.

S'adresser aussi au sieur AUGER et au sieur GAUFRÉTEAU. Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt septembre mil huit cent soixante-treize.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois septembre mil huit cent soixante-treize, folio 119, case 4. Reçu un franc quatre-vingt centimes, dixièmes compris. Signé : PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE DE RÉCOLTE.**

Le dimanche 28 septembre 1873, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères de la récolte d'environ deux hectares de vignes rouge et blanche, au Clos Poinçon, canton des Gaimoises, joignant le chemin de Chaintres à Saumur ;

Et ensuite, à la maison Leguesdron, au Petit-Puy, on vendra : Caves, barriques, poinçons, portoirs, baquets, noix, amandes, pommes de terre, etc. ;

Le tout dépendant des successions Leguesdron.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER Présentement, UNE MAISON**

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Et pour la Saint-Jean 1874, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE D'OCCASION,**

**BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.**

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

**FUMIERS**

**A VENDRE A PRIX RÉDUITS,**

Provenant des cultures de champignons. S'adresser à M. GUY, champignoniste, au Pont-Fouchar. (352)

**HAUTES NOUVEAUTÉS.**

**M. Eug. BIZERAY**

Rue de la Tonnelle, A SAUMUR,

**DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES**

pour la confection et les robes.

Bonne rétribution.

M. TIERCELIN, VÉTÉINAIRE, a l'honneur de prévenir que les bruits répandus d'une cession de sa clientèle, mis en circulation par la malveillance, dans un but facile à saisir, sont complètement dénués de fondement.

Il continue, comme par le passé, l'exercice de sa profession. (372)

**SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE**

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D<sup>r</sup> GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boissel ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (253)

**LE CONSEILLER DES FAMILLES**

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M<sup>lle</sup> ADRIENNE ROGRON. Paris et Départements : 12 fr. par an. — Belgique : 14 fr. (Les autres pays selon les conventions postales).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.